

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

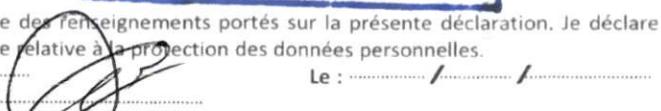
La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

N° W19-507439

MUPRAS Mutuelle de Prévoyance & d'Actions Sociales de Royal Air Maroc	
<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire
Cadre réservé à l'adhérent(e)	
Matricule : 0102	Société :
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)
Nom & Prénom : NOSSAIR Mohammmed	
Date de naissance : 04/08/1962	
Adresse : 6, Rue Ibn Chark KIRAOUANI	Autre : Apt: 10 Casablanca
Tél. : 0662 767 068	Total des frais engagés : _____ Dhs

Cadre réservé au Médecin	
Cachet du médecin :	
Dr. MGHINIA Imane Ophtalmologiste Résidence Arayaia 1, Bd. Med Zabat, 2ème étage, Anassai, Casablanca Tel. 05 22 20 45 45	
Date de consultation : 10 JUIN 2020	
Nom et prénom du malade : NOSSAIR Mohammmed	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint <input type="checkbox"/> Enfant
Nature de la maladie : _____	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, veuillez indiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : _____ **Le :** _____
Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10 Juin 2023	A +	1	100000	INP : 091186221 Dr. MGHINIA Imane Ophtalmologiste Centre Arpanet, Agadir

EXECUTION DES ORDONNANCES		RECEPTE Bd. Med. Zafra, 2ème étage Téléphone : 01 44 77 10 77
Code du Pharmacien du Médecin	Date	Montant de la Facture
ACCE. LE GALIER DE ROME - CASARLANCA 17/07/67 - REF. 02003031	10/06/2020	150.00

ANALYSES - RADIGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
LAURENT			

Dr. MGHINIA Imane

Spécialiste en maladies et chirurgie des yeux

LOT

PPC:

2022 - 06

150.00

1,50 D.H

الدكتورة مغينية إيمان

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

- Membre de la société française d'Ophtalmologie
- Diplômée de la faculté de médecine de Casablanca
- Ancien médecin à l'hôpital 20 Août de Casablanca



- Chirurgie : de la cataracte, du glaucome, des paupières et des voies lacrymales
- Contactologie- Strabologie - Chirurgie réfractive
- Laser - Angiographie - OCT

- عضو في الجمعية الفرنسية لطب و جراحة العيون

- خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

- طببة سابقا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

- جراحة: الجلالة بالصدى ، إرتفاع ضغط العين

الجفون ومسالك الدمعة

- العدسات الاصنقة ، الحول ، تصحيح النظر

- العلاج بالليزر ، أمراض و تصوير أوعية الشبكية

Casablanca, le

10 JUIN 2020

Dr Nasser Jels

Touture tendre (orgueilleux AR)

08

+ 2,25 (-9,50 à 95)

09

+ 3 (-0,75 à 0)

150.00

(S)

+ 1 dd = 150.00

Hydrocorne
18th x 41j 084) 2mm

Dr. MGHINIA Imane
Ophtalmologiste
Residence Arrayane 2, Bd. Med
Zafzaf 2 ème Etage Anassi Casablanca
Tatraf 10m 2 Anassi 72.96

professf

إقامة الريان 1، شارع محمد الزفزاف الطابق الثاني، أناسي، الدار البيضاء (أمام وكالة اتصالات المغرب أناسي)

Résidence Arrayane 1, bd Med Zafzaf 2 ème Etage Anassi - Casablanca (En face MAROC TELECOM Anassi)

05 22 74 79 96

dr.mghinia81@gmail.com



ALAMI'S OPTIQUE

بصريات العلمي

Casa le : 10/06/2020

Facture N° : 290

Patente : N° 33064081

IF : 20759571

ICE : 001911037000048

Nassar Red

Verre optique : Organique Minéral

correction optique : Blanc AR

OD : +2,25 (-0,50 à 95) 1000,00 Dhs

OG : -3,00 (-0,75 à 85) 1000,00 Dhs.

ADD = +2,25

Monture : Métal Plastique 2000,00 Dhs.

totale : 4500,00 Dhs

Arrêtée à la somme de

quatre mille dhs

Zinah OPTIQUE
Optique 100%
N°34 Bd Salari | Magasin 04
Casablanca